



INFORUP

Semaine du 27 février au 3 mars 2017

BIO – LA PRÉSIDENTE MALTAISE DU CONSEIL OBTIENT UN MANDAT POUR NÉGOCIER AVEC LE PARLEMENT EUROPEEN UN ACCORD FINAL SUR LE

BIO : La Présidence maltaise du Conseil de l'UE a obtenu, lundi 27 février, une majorité en faveur de son texte de compromis sur l'agriculture biologique. La présidence du Conseil entend ainsi négocier avec le Parlement européen et la Commission un accord final sur la révision du règlement (CE) 834/2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques. Les points restant à négocier lors du trilogue le 8 mars prochain sont les pesticides, les semences, les contrôles annuels ou encore les cultures hors-sols sous serres. L'Allemagne et la France ont soutenu le texte de compromis de la Présidence maltaise. Le sujet des importations en provenance des pays tiers de produits labélisés « bio » sur le territoire européen, et du principe d'« équivalence » qui les y autorise, constitue une concurrence déloyale pour les productions tropicales des RUP. Les députés des RUP et EURODOM continuent de soutenir que seule la conformité totale des produits en provenance des pays tiers est souhaitable pour ne pas flouer les consommateurs européens par un label à deux vitesses et pour ne pas défavoriser les producteurs de nos régions qui seraient logés à la même enseigne que les producteurs tiers profitant de cette « équivalence » critiquable. Le risque final est de déconsidérer l'ensemble du label bio, d'origine européenne ou au-delà. Dans ce sens, les députés européens des Région ultrapériphériques ont envoyé une lettre exprimant leurs inquiétudes à ce sujet au Commissaire en charge de l'Agriculture, M. Phil Hogan. Cette alerte a été entendue, puisque le sujet des importations des pays tiers, alors qu'il était considéré comme clos, a été rajouté ce vendredi 3 mars à l'ordre du jour du trilogue qui débutera le 8 mars prochain.

PRÉSENTATION DU LIVRE BLANC DE JEAN-CLAUDE JUNCKER SUR L'AVENIR DE L'UE ET PREMIERES RÉACTIONS :

Le jeudi 2 mars, le Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker a présenté son « Livre blanc sur l'avenir de l'Europe » qui consiste en une réflexion d'une trentaine de pages devant ouvrir le débat sur le futur de l'Union européenne à l'horizon 2025. Ce Livre blanc s'inscrit dans la perspective du très prochain Sommet de Rome, le 25 mars, qui, au-delà de la célébration des 60 ans du Traité de Rome, doit également marquer « l'acte de naissance de l'Europe à vingt-sept » sans le Royaume-Uni, d'après Jean-Claude Juncker. Ce dernier a présenté son Livre blanc au Parlement européen, pour signifier sa volonté de réflexion inclusive. Il espère également impliquer les gouvernements, les parlements nationaux et la société civile. C'est pourquoi il a fait le choix de ne pas indiquer lequel des 5 scénarios du futur européen, contenus dans le document, a sa préférence, précisant tout de même que l'Europe ne pouvait se résumer à une simple zone de libre-échange ou à la monnaie unique (scénario 2). « Notre tâche est de montrer ce que l'Europe peut ou ne peut pas faire », a-t-il indiqué, invitant ses interlocuteurs à « ne pas prétendre que l'Europe peut résoudre, seule, tous les problèmes ». Pour susciter le débat, la Commission propose donc cinq scénarios déjà présents dans le débat public, et qui sont combinables entre eux. Le premier scénario est « le statu quo » : l'Union se concentre sur des objectifs resserrés (approfondissement du marché unique, lutte contre le terrorisme et les changements climatiques, défense, accords commerciaux ciblés) sur lesquels elle peut avoir une réelle valeur ajoutée ; le deuxième scénario est « le marché intérieur et rien d'autre » il s'agit d'une Union réduite à son grand marché ; le troisième scénario est intitulée « autoriser les avant-gardes » : une Europe à la carte où les États membres qui le souhaitent peuvent développer une intégration plus poussée dans certains domaines. Cette piste est traitée avec précaution dans le Livre blanc, car elle est « plus compliquée à faire comprendre aux citoyens » et remet en question « l'homogénéité » de l'UE ; le quatrième scénario serait de « faire plus avec moins » : l'Union est capable d'avancer beaucoup plus vite dans certains domaines prioritaires (l'innovation, la gestion du phénomène migratoire, le commerce) et pourrait alors délaisser d'autres politiques sectorielles telles que le contrôle des aides d'État, l'emploi et les affaires sociales ; enfin, le cinquième scénario consiste à « poursuivre l'intégration européenne » : l'Union déciderait de communautariser davantage de domaines d'action (unions budgétaire et de la défense) avec un budget en conséquence et des mécanismes plus rapides pour décider et faire respecter les règles. La Commission rappelle qu'un scénario conduisant à en finir avec l'UE n'est pas à l'ordre du jour. En complément du Livre blanc, la Commission soumettra, d'ici à l'été, des documents de réflexion sur les thématiques suivantes : la dimension sociale (fin avril) ; l'accompagnement de la mondialisation (mi-mai) ; l'approfondissement de l'Union économique et monétaire (fin mai) ; l'avenir de l'Europe de la

défense (début juin) ; l'avenir du budget de l'UE (fin juin). Mi-septembre, M. Juncker dévoilera sa propre vision de l'avenir de l'UE à travers son discours sur l'état de l'Union. Le Conseil européen de décembre devrait être l'occasion pour les États membres de prendre position. Jean-Claude Juncker a conclu son intervention d'un « Croyez-moi, je ne suis ni fatigué, ni à court d'idées, au contraire. Et vous allez voir! », face aux rumeurs de sa prochaine démission. Les réactions à cette importante communication ne se sont pas fait attendre, certaines saluant le panorama complet et ouvert au dialogue offert par la Commission, d'autres récusant cet inventaire de propositions qui ne décide rien. Surtout, plusieurs organisations, en particulier le Groupe de Visegrad (réunion politique informelle entre la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Hongrie) et des voix au sein du Comité des Régions, se sont exprimées fermement pour refuser les scénarios qui réduiraient comme peau de chagrin la politique de cohésion, réaffirmant son absolue nécessité dans la construction européenne (voir autre brève).

Le Livre blanc de la Commission est consultable en français à ce lien : <http://europa.eu/rapid/attachment/IP-17-385/fr/Livre%20blanc%20sur%20l%20avenir%20de%20l%20Europe.pdf>

COHÉSION - MME CRETU PROPOSE AUX EURODÉPUTÉS UNE RÉUNION INFORMELLE SUR LA POLITIQUE DE COHÉSION POST-2020, DANS LE CONTEXTE INQUIET D'UNE MISE À MAL DU FUTUR DE CETTE POLITIQUE :

Les inquiétudes sont grandissantes quant à la place qu'occupera la politique de cohésion dans le nouveau cadre réglementaire post-2020. Dans ce contexte, la commissaire européenne à la Politique régionale, Corina Crețu, a proposé aux députés européens de la commission de la politique régionale (REGI) d'organiser une réunion informelle en vue d'échanger les points de vue sur l'avenir de la politique de cohésion. Lors de son intervention, la commissaire a répété des pistes de réflexion connues : la mise en place d'un cadre réglementaire unique pour tous les fonds, le maintien d'une politique pour toutes les régions européennes, l'accent sur les conditions ex ante, un renforcement de la communication sur les retombées de la politique auprès des citoyens. Le futur de la politique de cohésion occupera la commissaire en cette fin de semaine, notamment lors d'une intervention très attendue, vendredi 3 mars, à Varsovie dans le cadre d'un événement organisé par le Comité des régions (qui sera traitée dans notre prochain bulletin). C'est dans ce climat inquiet que se tient depuis ce jeudi 2 mars la réunion de la commission de la politique de cohésion territoriale et du budget de l'UE (COTER) du Comité des régions, à Varsovie. Plusieurs représentants des autorités locales et régionales ont à cette occasion fait part de leurs préoccupations à Mme Crețu. Les représentants des régions ont critiqué le fait que la politique régionale puisse être l'un des domaines d'activité où

l'Europe pourrait à l'avenir se restreindre, voire s'abstenir, si le scénario n°4 du Livre blanc de la Commission (voir autre brève) consistant en un resserrement des politiques communautaires l'emportait. Mme Cretu s'est risquée à donner son point de vue personnel : pour elle, le scénario préférable est le n°5 (intitulé « poursuivre l'intégration européenne ») à travers lequel les Européens décident de communautariser encore davantage de politiques. En marge de cette réunion, les quatre pays du groupe de Visegrád plus la Slovénie, la Roumanie, la Bulgarie et la Croatie, ont signé un document commun en faveur de la reconduction de la politique de cohésion pour la prochaine période financière, défendant son caractère « irremplaçable ».

AGRICULTURE - LES ACCORDS COMMERCIAUX AVEC TROIS PAYS TIERS ONT ACCRU DE 1 MILLIARD D'EUROS LES EXPORTATIONS AGROALIMENTAIRES DE L'UE :

Les accords commerciaux avec le Mexique, la Corée du Sud et la Suisse ont accru les exportations agroalimentaires de l'UE de plus d'un milliard d'euros et augmenté la valeur ajoutée dans le secteur agroalimentaire de 600 millions d'euros, selon une étude indépendante réalisée pour le compte de la Commission européenne et publiée lundi 27 février. Cette étude montre que l'accroissement des exportations a soutenu près de 20 000 emplois dans le secteur agroalimentaire, dont 13 700 dans le secteur primaire de l'agriculture. Il convient, selon eux, de continuer à évaluer les retombées des accords commerciaux existants et d'utiliser les résultats pour discuter publiquement des avantages et des inconvénients de la libéralisation du commerce. Le commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan, a souligné notamment que ces chiffres sont clairement la preuve que des accords commerciaux ambitieux et équilibrés fonctionnent bien pour le secteur européen de l'alimentation et de l'agriculture. Ces chiffres encourageants sont autant d'arguments utilisés par la Commission européenne pour continuer sa politique commerciale. Face à cette étude, il est donc primordial de rappeler lors des négociations futures que les économies des RUP doivent être prises en compte dans les études d'impact de ces accords commerciaux.

AGRICULTURE - 123 ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES ONT ÉTÉ RECONNUES DANS HUIT PAYS DE L'UE :

D'après une étude publiée mardi 21 février sur le site de la DG AGRI de la Commission européenne, au 1er juin 2016, 123 organisations interprofessionnelles ont été reconnues dans huit États membres de l'UE (Espagne, France, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Portugal et Roumanie). Cette étude, commandée par la Commission, a été réalisée par *Arcadia International*, *LEI-Wageningen UR*, Luc Bodiguel et des experts nationaux pour faire le point sur les organisations interprofessionnelles. Elle montre aussi que 19 États membres ont adopté au 1er juin 2016 un cadre juridique en matière

de reconnaissance et de fonctionnement de ces organisations. Trois principaux groupes sont identifiés : France (législation dès 1975) ; Espagne, Portugal, Italie, Grèce, Roumanie, Chypre, Malte, Pologne et Wallonie belge (législation entre 1994 et 2004) ; Bulgarie, Flandre belge, Croatie, Autriche, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Allemagne, Lettonie et Pays-Bas (législation après 2005). Les États membres qui n'ont pas, à ce jour, de législation en place, n'ont pas l'intention d'en adopter une prochainement, signale l'étude. Seuls l'Espagne, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas et le Portugal ont officiellement reconnu à ce jour des organisations interprofessionnelles. La France arrive largement en tête avec 63 interprofessions reconnues (l'Espagne est deuxième avec seulement 27). S'agissant des DOM, les interprofessions reconnues par l'UE sont l'ARIBEV (Association réunionnaise interprofessionnelle pour le bétail et les viandes), l'ARIV (Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Volaille et du Lapin) et le CPCS (Comité Paritaire interprofessionnel de la canne et du sucre). Selon les auteurs, les trois principaux objectifs des organisations interprofessionnelles sont : la promotion des produits agricoles sur les marchés intérieurs et à l'exportation, l'amélioration de la connaissance et la transparence dans les processus de mise en marché et le soutien aux activités de recherche et d'innovation. L'action des organisations interprofessionnelle a des effets positifs sur les acteurs de la filière et sur la production primaire. Par exemple, les activités de promotion peuvent augmenter les volumes d'exportations et, donc, avoir des effets positifs sur le développement de la filière et, potentiellement, sur le revenu des agriculteurs.

L'étude est disponible à ce lien (en anglais seulement) : <https://ec.europa.eu/agriculture/sites/agriculture/files/external-studies/2016-interbranch-organisations/fullrep.pdf>

Un résumé est disponible en français à ce lien : https://ec.europa.eu/agriculture/sites/agriculture/files/external-studies/2016-interbranch-organisations/exec-sum_fr.pdf

PÊCHE – LA COMMISSION INDIQUE QU'ELLE NE DISPOSE PAS DE DONNÉES FIABLES SUR LA BIOMASSE DES STOCKS DE POISSONS :

la Commission européenne a indiqué, lundi 27 février à l'occasion d'une audition par la commission de la pêche du Parlement européen, qu'elle n'avait pas en sa possession des données fiables sur la biomasse des stocks de poissons pour calculer le rendement maximal durable (RMD) qui sert à combattre la surpêche, dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP). « *Quand nous aurons des données fiables sur la biomasse, nous serons heureux de pouvoir nous en servir* », a expliqué le représentant de la Commission, Kenneth Patterson. Il y a de telles données pour le thon, mais elles sont caractérisées par de grandes incertitudes, a indiqué la

Commission, qui a précisé qu'elle utilisait surtout les avis sur la mortalité par pêche pour évaluer le rendement maximal durable. Le *Helmholtz Centre for Ocean Research* (GEOMAR), a expliqué que sur 397 espèces de poissons sur 2013-2015, 15% seulement se situent au-dessus du RMD s'agissant de la biomasse. 80% des espèces en Méditerranée sont victimes de la surpêche, a rappelé l'expert. M. Froese a souligné que l'exploitation durable d'ici 2015 a été réalisée pour seulement un tiers des stocks (y compris la zone en Méditerranée). Les captures durables pourraient être supérieures de 5 millions de tonnes (+57%) si les stocks étaient exploités selon le RMD, a conclu le scientifique. La *Danish Fishermen Producer Organisation* (DFPO) a noté une évolution positive des stocks. En mer du Nord, les choses se passent bien, ainsi qu'en mer Baltique.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 6 AU 10 MARS 2017

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 06/03			Conseil AGRI- PECH (l'avenir de la PAC) Mini-sommet UE 4 (France, Allemagne, Italie, Espagne)	
Mardi 07/03			Conseil « Affaires générales »	
Mercredi 08/03	Trilogue (PE – Commission – Conseil) sur le bio		COREPER I	
Jeudi 09/03			Réunion du Conseil européen	
Vendredi 10/03			Réunion du Conseil européen	